

**COMMUNE DE RÉMUZAT****DEL- 13 -26092023**

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL_13_26092023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 20/09/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : remboursement des frais des élus lors de la représentation de la collectivité aux diverses réunions, congrès, manifestations

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de rembourser les frais lors de la représentation de la commune aux diverses réunions aux élus qui en feront la demande.

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE

Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

